



PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 04 MARS 2022

Membres : 6	L'an deux-mille-vingt-deux, le 4 mars, à 14 heures 30.
En exercice : 6	Le Comité Syndical du SILEC (Syndicat Intercommunautaire du Littoral d'Eslandes et Charron), régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à Charron (Salle basse de la Mairie), Suite à la convocation qui a été adressée le 18 février 2022.
Présents : 5	
Nombre de pouvoirs : 1	
Ont pris part aux délibérations : 6	

Étaient Présents les délégués suivants :

- Monsieur BOISSEAU Jérémy, 6^{ème} Vice-Président en charge de l'eau et de l'action environnementale – Maire de Charron – CDC Aunis Atlantique
- Madame BOUTET Martine – CDC Aunis Atlantique – en suppléance de M. VENDITTOZZI François, 2^{ème} Vice-Président en charge de l'aménagement et de la cohérence territoriale Maire de la commune de Villedoux – CDC Aunis Atlantique,
- Monsieur BODIN Jean-Marie, 1^{er} Vice-Président en charge de la transition écologique et des mobilités – Maire de la commune de Marans – CDC Aunis Atlantique,
- Monsieur ROBLIN Didier, Conseiller communautaire délégué – Maire de la commune d'Yves - CDA La Rochelle,
- Monsieur ESCOBAR Raymond – CDA La Rochelle - en suppléance de Monsieur MAIGNE Marc, Conseiller communautaire délégué – Maire de la commune de Nieul sur Mer – CDA La Rochelle.

Pouvoir :

- Monsieur GESLIN Didier, Conseiller communautaire – Maire de la commune d'Eslandes CDA La Rochelle donne pouvoir à M. ROBLIN Didier, Conseiller communautaire délégué et Maire de la commune d'Yves - CDA La Rochelle.

Le quorum est donc atteint, Monsieur BOISSEAU remercie les membres et déclare ouverte la séance du Comité Syndical du SILEC.

Assistent également à la séance :

- ✓ Melissa BRADTKE, CDC Aunis Atlantique - Animatrice PAPI et coordinatrice du SILEC
- ✓ Valérie GAUFFENIC, CDC Aunis Atlantique – Responsable de l'unité Finances/ REOM
- ✓ Mathilde ROMANTEAU, CDA - Chargée de mission PAPI qui reprend la partie technique suite au départ de Mathieu DUPONT.
- ✓ Elise O'BRIEN, CDA – Responsable de l'unité administrative
- ✓ Cédric BELLUC, UNIMA – Chargé de missions en ingénierie financière
- ✓ Muriel GAGNANT, UNIMA – Assistante de Direction et secrétariat du SILEC

I. Adoption du compte-rendu du Comité Syndical du 28 janvier 2022.

Le Procès-Verbal de la séance du Comité Syndical du 28 janvier 2022 est approuvé à l'unanimité, sans remarque, ni demande de modification.

II. Présentation et vote du Compte Administratif 2021

Jérémy BOISSEAU : L'année 2021 était une année de mise en route avec peu d'opérations, cependant tout a été fait pour assumer la compétence confiée au SILEC.

Chap / Compte		BP 2021	CA 2021	BP 2022
Charges à caractère général	011	103 350,00 €	53 705,90 €	92 200,00 €
Fourniture de petit équipement	60632			300,00 €
Contrat de prestation de services	611	75 300,00 €	48 183,50 €	77 364,00 €
<i>Système d'endiguement</i>			18 816,00 €	12 539,00 €
<i>VTA 2021</i>			22 367,50 €	0,00 €
<i>Cahier des charges tvx entretien</i>				5 825,00 €
<i>Secrétariat SILEC</i>			7 000,00 €	17 950,00 €
<i>Cotisation CDG 17</i>				500,00 €
<i>Géotechnicien</i>				4 475,00 €
<i>Inspection</i>				10 700,00 €
<i>Drone</i>				4 375,00 €
<i>VTA 2022</i>				20 000,00 €
<i>Autre</i>				1 000,00 €
Terrains	61521	25 000,00 €	5 009,40 €	11 486,00 €
Multirisques	6161	800,00 €		800,00 €
Annonces et insertions	6231	1 000,00 €		1 000,00 €
Fêtes et cérémonies	6232	300,00 €		300,00 €
Catalogues et imprimés	6236	400,00 €	350,00 €	400,00 €
Voyages et déplacements	6251	300,00 €		300,00 €
Frais d'affranchissement	6261	50,00 €		50,00 €
Concours divers (cotisations...)	6281	200,00 €	163,00 €	200,00 €
Charges de personnel et frais assimilés	012	3 000,00 €	1 560,55 €	3 000,00 €
Autre personnel extérieur	6218	3 000,00 €	1 560,55 €	3 000,00 €
Autres charges de gestion courante	65	13 000,00 €	7 859,09 €	13 100,00 €
Indemnités	6531	9 000,00 €	7 331,09 €	9 000,00 €
Cotisations de retraite	6533	3 500,00 €	528,00 €	600,00 €
Formation	6535	500,00 €		500,00 €
Autres contributions obligatoires	6558			3 000,00 €
Charges financières	66	1 000,00 €		1 200,00 €
Intérêts des comptes courants	6611	1 000,00 €		1 200,00 €
Charges exceptionnelles	67	500,00 €		500,00 €
Autres charges exceptionnelles	678	500,00 €		500,00 €
Total		120 850,00 €	63 125,54 €	110 000,00 €

Dans les dépenses de fonctionnement, concernant les frais de personnel, la mise à disposition de Mélissa seulement au mois de mai et un pourcentage différent expliquent que le budget prévu n'ait pas été totalement consommé. Avec le retour d'expérience du temps passé par Mélissa sur les différents dossiers qui est finalement supérieur au prévisionnel, il faudra qu'une discussion ait lieu avec les collègues de la CDA pour adapter son temps au réel.

Concernant les dépenses d'investissement, les travaux ont été réalisés cet été mais le Département n'a pas encore facturé. Le montant initial était de 320 000 € mais nous savons d'ores et déjà que le montant basculé sur le budget 2022 sera de 358 000 €.

Cédric BELLUC : Je précise que ce montant est la part restante due par le Syndicat et non le montant total des travaux qui est beaucoup plus important.

Chap / Compte		BP 2021	CA 2021	BP 2022
Emprunts et dettes assimilées	16			4 000,00 €
Emprunts en euros	1641			4 000,00 €
Immobilisations incorporelles	20	15 000,00 €	0,00 €	8 610,00 €
Frais d'études	2031	15 000,00 €		8 610,00 €
	<i>Artélia</i>			
Immobilisations corporelles	21	320 000,00 €	0,00 €	391 000,00 €
Terrains aménagés autres que voirie	2113	320 000,00 €		358 000,00 €
	<i>Tvx urgence digue W 2021</i>			358 000,00 €
	<i>Tvx 2022</i>			
Installations générales, matériel et outillage technique	2135			5 000,00 €
Installation de voirie	2152			25 000,00 €
Autres installations, matériel et outillage technique	2158			3 000,00 €
Matériel de transport	2182			
Total		335 000,00 €	0,00 €	403 610,00 €

Au niveau des recettes, il s'agit de la levée de fonds auprès de la CDA et la CDC qui a été de 167 500 € au lieu des 335 000 € initialement prévus au BP 2021.

Chap / Compte		BP 2021	CA 2021	BP 2022
Subventions d'investissement reçues	13	335 000,00 €	167 500,00 €	236 110,00 €
GFP de rattachement	13251	335 000,00 €	167 500,00 €	236 110,00 €
Solde d'exécution positif reporté	001			167 500,00 €
Solde d'exécution positif reporté	001			167 500,00 €
Total		335 000,00 €	167 500,00 €	403 610,00 €

Les restes à réaliser :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT ENGAGEES NON MANDATEES AU 31 DECEMBRE

Article	Nature de la dépense	Montant de l'opération	Montant de l'engagement
2113	Terrains aménagés autres que voirie	335 000,00 €	328 610,00 €
	Total	335 000,00 €	328 610,00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT RESTANT A REALISER

Article	Nature de la recette	Montant de l'opération	Montant de l'engagement
13258	Solde d'exécution positif reporté	335 000,00 €	161 500,00 €
	Total	335 000,00 €	161 500,00 €

Le Compte Administratif 2021, détaillé lors de la réunion du 28 janvier 2022 relative au Débat d'Orientation Budgétaire s'établit comme suit :

- Section de fonctionnement :
 - Total de recettes : 63 125,54 €
 - Total des dépenses : 63 125,54 €
- Section d'investissement :
 - Total des recettes : 167 500,00 €
 - Total des dépenses : 0,00 €

Le Comité Syndical est invité à approuver le Compte Administratif 2021 par Monsieur ROBLIN, le Vice-président, après que le Président ait quitté la salle.

Le Comité Syndical :

- Approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2021 tel que présenté.
- Autorise le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la délibération.

Monsieur BOISSEAU revient dans la salle et fait voter le compte de gestion préparé par le receveur.

Le Comité Syndical :

- Approuve à l'unanimité le compte de gestion du receveur.

III. Affectation du résultat 2021

Après approbation du Compte Administratif 2021, le Président constate qu'il n'y a pas lieu d'affecter des crédits en investissement pour le Budget Primitif 2022. Il propose donc d'affecter zéro euro au compte 1068 de la section d'investissement.

IV. Présentation et vote du Budget Primitif 2022

Jérémy BOISSEAU : Cette première année doit nous servir pour entamer 2022 de la meilleure des façons et réaliser les ajustements nécessaires.

Je reviens sur la partie des charges du personnel, une discussion va devoir avoir lieu entre la CDA et la CDC pour revoir l'équilibre car aujourd'hui il est nécessaire d'y attribuer plus de temps. Comme la discussion n'a pas eu lieu avant, la somme inscrite au budget ne tient pas compte de cette remarque.

Ce qui est inscrit au budget permettra d'assumer le mieux possible les missions du SILEC avec notamment l'entretien des ouvrages qui lui sont confiés et le développement des outils de gestion présents sur ce territoire.

En 2022, normalement il y aura la digue de retrait d'Esnandes. Pour Charron, il y a plus d'incertitudes, on pense plutôt à 2023 pour les digues de retrait Sud et Ouest.

En concertation avec les services de la CDA et de la CDC ainsi que l'équipe technique, Mathieu et Melissa, un devis a été demandé à l'UNIMA pour positionner des barrières de protection sur les digues, suite aux nombreuses intrusions. C'est important de pouvoir fermer nos ouvrages au grand public notamment en termes de responsabilité. Le montant est de 23 469.60 €.

Le SILEC continuera également sa mission d'externalisation du secrétariat avec l'UNIMA sur les mêmes bases que l'année dernière. Il y a aussi des missions en cours du Bureau d'Etudes qui se continueront sur 2022.

FONCTIONNEMENT

		Dépenses de la section de fonctionnement	Recettes de la section de fonctionnement
Crédits de fonctionnement proposés au titre du présent budget		110 000,00 €	110 000,00 €
REPORTS DE L'EXERCICE 2021	Restes à réaliser de l'exercice précédent	Néant	Néant
	Résultat de fonctionnement reporté	Néant	Néant
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		110 000,00 €	110 000,00 €

INVESTISSEMENT

		Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
Crédits d'investissement proposés au titre du présent budget		75 000,00 €	74 610,00 €
REPORTS DE L'EXERCICE 2021	Restes à réaliser de l'exercice précédent	328 610,00 €	161 500,00 €
	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		167 500,00 €
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		403 610,00 €	403 610,00 €

TOTAL BUDGET

TOTAL DU BUDGET		513 610,00 €	513 610,00 €
------------------------	--	---------------------	---------------------

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement est votée à l'équilibre en dépenses et recettes pour un montant de 110 000,00 €.

A. Les dépenses

Le budget 2022 comporte en dépenses un total de fonctionnement de 110 000,00 €.

FONCTIONNEMENT DEPENSES		BP 2021	CA 2021	BP 2022
Chapitre 011	Charges à caractère général	103 350,00 €	53 705,90 €	92 200,00 €
Chapitre 012	Charges de Personnel et frais assimilés	3 000,00 €	1 560,55 €	3 000,00 €
Chapitre 022	Dépenses imprévues			
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement			
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections			
Chapitre 065	Autres charges de gestion courante	13 000,00 €	7 859,09 €	13 100,00 €
Chapitre 066	Charges financières	1 000,00 €		1 200,00 €
Chapitre 067	Charges exceptionnelles	500,00 €		500,00 €

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	120 850,00 €	63 125,54 €	110 000,00 €
---	---------------------	--------------------	---------------------

→ **Les charges à caractère général (chapitre 011) :**

Les charges de gestion courante s'établissent à 92 200,00 €. Ce chapitre comptabilise :

- **300,00 €** de fournitures de petits équipements
- **77 364,00 €** relatifs à des **prestations de services administratives et d'études techniques confiées à l'UNIMA.**

Quatre devis du Bureau d'Etudes de l'UNIMA en 2022 :

- ✓ Levé de drone annuel sur la digue d'Esnandes-Charron (4 375,00 €)
- ✓ Inspections de suivi de l'ouvrage Esnandes – Charron / Période hivernale dans le cadre des consignes de gestion (10 700,00 €)
- ✓ Elaboration d'un cahier des charges et consultation pour le passage d'un géotechnicien (4 475,00 €)
- ✓ VTA 2022 du système d'endiguement (20 000,00 €)

Deux soldes pour des études engagées en 2021 auprès de l'UNIMA :

- ✓ Elaboration d'un cahier des charges pour la réalisation des travaux d'entretien du système d'endiguement (5 825,00 €)
- ✓ Réalisation du document d'organisation du système d'endiguement et mise à jour des consignes écrites (12 539,00 €).

Des missions d'accompagnement pour la tenue du secrétariat du SILEC par les services administratifs de l'UNIMA est également à l'étude et fait l'objet d'une proposition de convention cadre et d'un coût estimatif, pour l'année 2022, de 17 950,00 €.

Une somme de 1 000,00 € est prévue pour une éventuelle prestation extérieure.

La gestion de la paie des élus est estimée à 500 €.

- **10 486,00 €** relatifs à des **travaux d'entretien et de fauchage et 1 000 € pour le traitement des espèces invasives** (lapins) sur la digue des Misottes (Esnandes), la digue du Bas Bizet et la digue Ouest (Charron).
- **1 000 €** relatifs à des **actions de communication.**

- **1 150 €** relatifs aux divers coûts restants, constitués des charges générales de fonctionnement du syndicat : les assurances, les fournitures diverses, les fêtes et cérémonies, les frais d'affranchissements, etc....
- **300 €** relatifs à des **frais de déplacements**.
- **400 €** relatifs à l'achat de catalogues ou autres documents.
- **200 €** relatifs à l'**adhésion à l'UNIMA**.

En fonctionnement, le niveau de vote du budget étant au chapitre, les enveloppes pour ces différentes actions sont fongibles.

→ **Les charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012) :**

- **3 000 €** relatifs à la provision pour **mise à disposition de personnel**.

→ **Les autres charges de gestion courants (chapitre 065) :**

- **10 100 €** constitués des **indemnités** et des charges patronales **des élus**.
- **3 000 €** concernant le conventionnement possible avec la CDA de La Rochelle pour l'accès aux données de Météo France.

→ **Les charges financières (chapitre 66) :**

- **1 200 €** en provision **pour la reprise de l'emprunt du SYRIMA** relatif à l'**acquisition de la digue Ouest** (volet intérêts).

Monsieur BOISSEAU précise que les services du SYRIMA se sont rapprochés du SILEC et sont d'accord pour céder le foncier, reste maintenant à savoir si sont englobés les ouvrages à la mer. Le rachat se ferait à l'euro symbolique mais le SILEC prendrait à sa charge le restant dû au niveau du foncier (soit environ 30 000 €) mais les discussions sont encore en cours.

→ **Les charges exceptionnelles (chapitre 67) :**

- **500 €** relatifs aux autres charges exceptionnelles.

B. Les recettes

Le projet de budget 2022 comporte en recettes un total de fonctionnement de **110 000,00 €** (en équilibre avec les dépenses).

FONCTIONNEMENT RECETTES		BP 2021	CA 2021	BP 2022
Chapitre 74	Dotations et participations	120 850,00 €	63 125,54 €	110 000,00 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante			
Chapitre 002	Résultat de fonctionnement reporté			

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	120 850,00 €	63 125,54 €	110 000,00 €
---	---------------------	--------------------	---------------------

→ **Les dotations et participations (chapitre 74) :**

- **110 000,00 €** de **participations statutaires des adhérents**.

Clé de répartition des dépenses de fonctionnement (Article 15 des Statuts du SILEC) :

« La répartition des dépenses courantes de fonctionnement, correspondant aux dépenses de personnel et celles liées au fonctionnement et à l'administration de la structure, est déterminée à parité entre les deux EPCI :

- Communauté de Communes Aunis Atlantique : 50%
- Communauté d'Agglomération de La Rochelle : 50%

Les charges relatives au financement, à l'entretien et à la surveillance des ouvrages sont affectées aux EPCI-FP en fonction du territoire sur lequel ils se trouvent. S'il n'est pas possible de les identifier formellement, elles seront affectées aux EPCI-FP au prorata du linéaire de digues qui les concernent.

Les charges relatives aux missions ou compétences ne relevant pas du transfert de compétence sont affectées en fonction des conventions qui les régissent ».

Au regard de ces éléments :

Répartition des dépenses courantes de fonctionnement : 40 600,00 € / 2 = 20 300,00 € par EPCI

II. SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement est votée à l'équilibre en dépenses et recettes pour un montant de **403 610,00 €**.

A. Les dépenses

Le projet de budget 2022 comporte en dépenses un total d'investissement de **403 610,00 €**.

INVESTISSEMENT - DEPENSES		BP 2021	CA 2021	BP 2022
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées			4 000,00 €
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	15 000,00 €		8 610,00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	320 000,00 €		391 000,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		335 000,00 €	0,00 €	403 610,00 €

Les dépenses d'investissement se décomposent en :

- un report des dépenses non mandatées en 2021 pour **328 610,00 €**. Elles correspondent aux factures d'Artélia (8 610,00 €) et du Conseil Départemental de la Charente-Maritime (320 000,00 €).
- une inscription de nouvelles dépenses pour **75 000,00 €**. Ces nouvelles dépenses portent sur la reprise de l'emprunt du SYRIMA (4 000,00 €), le complément pour les travaux 2021 de la digue Ouest (38 000,00) et des travaux (33 000,00 €).

B. Les recettes.

Le projet de budget 2022 prévoit des recettes en équilibre avec les dépenses d'investissement pour un montant de **403 610,00 €**.

INVESTISSEMENT - RECETTES		BP 2021	CA 2021	BP 2022
Chapitre 13	Subventions d'investissement reçues	335 000,00 €	167 500,00 €	236 110,00 €
Chapitre 001	Solde d'exécution positif reporté			167 500,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		335 000,00 €	167 500,00 €	403 610,00 €

→ **Les subventions d'équipements versées (chapitre 13) :**

- **236 110,00 €** de participations statutaires des adhérents répartis entre le reste à encaisser de 2021 (161 500,00 €), le complément des travaux de la digue Ouest (38 000,00 €) et la participation pour les opérations 2022 (36 610,00 €).

→ **Le solde d'exécution (chapitre 001) :**

- **167 500,00 €** encaissés en 2021 et non utilisés.

Clé de répartition des dépenses d'investissement (Article 15 des statuts du SILEC) :

« Une fois les subventions obtenues (Etat, Région, Département...), la clé de répartition sera la suivante :

- Dignes de premier rang :
 - Communauté de Communes Aunis Atlantique : 50%
 - Communauté d'Agglomération de La Rochelle : 50%
- Dignes de second rang :
 - Financement par chaque EPCI-FP au prorata du linéaire de digues qui les concernent.

Une clé de répartition particulière sera adoptée par délibération du comité syndical pour les autres opérations d'investissement. »

Compte-tenu de la programmation 2022 prévue, toutes les dépenses concernent les digues de premier rang ce qui implique une répartition égalitaire.

Répartition des dépenses courantes d'investissement : 236 110,00 € / 2 = **118 055,00 € par EPCI**

- **Participation totale CDC Aunis Atlantique - Année 2022 : 118 055,00 €**
- **Participation CDA La Rochelle - Année 2022 : 118 055,00 €**

Cedric BELLUC : par rapport au Débat d'Orientation Budgétaire, il y a eu 2 petits changements :

- En fonctionnement : - 100 € suite au devis réceptionné entre-temps. Ils ont été réaffectés à l'article 61521 pour conserver la proposition du budget de fonctionnement à 110 000 €.
- En investissement : Budget proposé à 404 000 € mais revu à la baisse suite aux montants qui se sont affinés avec la fourniture des devis soit au 403 610 €.

Le Budget Primitif 2022 du SILEC s'équilibre ainsi :

- Section de fonctionnement : 110 000,00 €
- Section d'investissement : 403 610,00 €

SOIT UN TOTAL DE BUDGET DE 513 610.00 € POUR L'ANNEE 2022

Melissa BRADTKE : Les travaux pour la digue de retrait d'Esnandes n'apparaissent pas, c'est une opération PAPI. Le Département est maître d'ouvrage des opérations qui fera l'appel de fond directement auprès de la CDA de La Rochelle. Ce sera la même chose pour les digues de retrait de Charron qui passeront par la CDC AUNIS ATLANTIQUES. Les ouvrages seront ensuite transférés au SILEC.

Les travaux sur la digue de 1^{er} rang sont terminés, le PV de réception a été signé, l'appel de fonds devrait se faire prochainement par le Département.

Conformément à l'article L.1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical est invité à approuver le Budget Primitif 2022 tel que présenté dans la note de présentation jointe.

Le Comité Syndical :

- Approuve à l'unanimité le Budget Prévisionnel 2022 tel que présenté.
- Autorise le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la délibération.

V. Questions diverses

- ✓ Le devis 2022-CA008 du service Régie de l'UNIMA d'un montant de 23 469.60 € pour la pose et la fourniture de barrières de protection sur la digue Esnandes - Charron est validé par l'ensemble des membres qui autorisent Monsieur BOISSEAU à le signer.
- ✓ Au sujet des nuisibles (ragondins) : voir avec Aunis GD car ça fait partie du territoire de la CDC via le SYRIMA. Normalement il n'y aura pas de sommes à affecter au budget. Pour les lapins, voir une intervention avec l'ACCA qui organise des actions gratuites. Sur le budget de fonctionnement il y a 1 000 € mis pour cette action.
- ✓ Ouvrages à la mer : Monsieur BOISSEAU va interroger le SMVSA (Syndicat vendéen) pour voir leur fonctionnement. Il semblerait qu'il ne soit pas propriétaire des ouvrages mais qu'il en a laissé la propriété aux syndicats de marais. Ils ont cependant la possibilité d'intervenir sur ces ouvrages en cas de crise par conventionnement.

Concernant notre territoire, quand le Département 17 a fait le PV de transfert et quand on le lit, il y a bien la digue dans sa globalité mais ils ont aussi intégré les ouvrages à la mer qui sont pour eux dans l'ouvrage de protection. Il va falloir éclaircir ces points pour pouvoir donner une réponse au SYRIMA dans le cadre de l'acquisition du foncier. Aujourd'hui cela signifie que le SILEC est gestionnaire des ouvrages hydrauliques et en porte la responsabilité. Il va donc falloir écrire rapidement des conventions de gestion avec les Associations Syndicales pour définir qui fait quoi. Il reste aussi à éclaircir le point sur la propriété avec le SYRIMA qui aujourd'hui en est propriétaire.

Monsieur BERTHE est prêt à faire les actes administratifs, reste encore quelques noms à vérifier. Monsieur BOISSEAU va s'en occuper.

- ✓ Assurance : Groupama a récemment fait une proposition à la CDC dans le cadre de la compétence GEMAPI pour la Responsabilité Civile du Président. Cette compétence ayant été transférée au SILEC, ces mêmes documents pourront être remplis par le SILEC et transmis à Groupama.
- ✓ Le SILEC a été associé à une discussion pour la mise en place d'un EPTB sur le territoire (réflexion menée avec 3 départements, les Deux-Sèvres, la Vendée et la Charente-Maritime) qui serait un outil de coordination. L'EPMP, structure déjà existante, va perdurer jusqu'en 2026 mais ne coordonne pas la partie inondation ; uniquement la gestion des milieux aquatiques. Une nouvelle réunion est prévue à l'automne 2022.
- ✓ Monsieur MAIGNE est encore représentant titulaire dans les Syndicats GEPI. Il est toujours Conseiller Communautaire délégué mais n'a plus la délégation GEMA.
- ✓ Ouvrage pas encore rentré dans le SILEC : Digue de la Loge qui deviendra digue de Bas Bizet II. L'Etat est en phase de la régulariser mais pour ne pas perdre de temps et répondre à l'obligation d'une modélisation supplémentaire, la CDC AUNIS ATLANTIQUE va faire un bon de commande pour faire appel au bureau d'Etude ARTELIA imposé par le Département. Quand cet ouvrage de second rang rentrera dans le SILEC, statutairement c'est la CDC qui sera sollicitée pour le financement des travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Le Président remercie les participants.

**Le Président,
Jérémy BOISSEAU**

Liste des délibérations :

- Délibération CS 2022-02-01 - Présentation et vote du Compte Administratif 2021
- Délibération CS 2022-02-03 - Affectation du résultat 2021
- Délibération CS 2022-02-03 - Présentation et vote du Budget Primitif 2022